|  |
| --- |
| REFERENCE: HV |

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments aux missions permanentes auprès de l’Office des Nations Unies à Genève, organismes des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées des Nations Unies, organisations intergouvernementales et non gouvernementales et institutions nationales de la promotion des droits de l’homme, et a l’honneur de se référer aux résolutions 28/14 du 26 mars 2015 et 40/9 du 21 mars 2019 du Conseil des droits de l’homme intitulées «Droits de l’homme, démocratie et état de droit».

Au paragraphe 1 de sa résolution 28/14, le Conseil a créé un Forum sur les droits de l’homme, la démocratie et l’état de droit afin d’offrir un espace de promotion du dialogue et de la coopération concernant les questions ayant trait aux relations entre ces domaines.

Au paragraphe 5 de cette résolution, le Conseil prie le Président du Conseil des droits de l’homme de désigner pour chaque session, sur la base d’un roulement régional et en consultation avec les groupes régionaux, un président du Forum présenté par les membres et les observateurs du Conseil. Le président du Forum, siégeant à titre personnel, sera chargé d’établir un résumé des débats tenus au Forum.

Les préparations pour la quatrième session du Forum, qui aura lieu du 24 au 25 novembre 2022, sont en cours. Conformément à la résolution 46/4 du Conseil du 23 mars 2021, le thème de la quatrième session du Forum est « Renforcer les démocraties pour reconstruire en mieux : difficultés et perspectives ».

Les délégations souhaitant présenter des nominations pour le Président du Forum sont invitées à les soumettre au Secrétariat du Conseil des droits de l’homme (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme, Office des Nations Unies à Genève, CH-1201 Genève 10 ; Fax: + 41 22 917 9008 ; Email: [ohchr-hrcouncil@un.org](mailto:ohchr-hrcouncil@un.org)) **au plus tard le 2 septembre 2022**.

Le Secrétariat du Conseil des droits de l’homme saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes auprès de l’Office des Nations Unies à Genève, organismes des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées des Nations Unies, organisations intergouvernementales et non gouvernementales et institutions nationales de défense des droits de l’homme l’assurance de sa haute considération.

15 août 2022